

Image not found or type unknown



Separation couple non marié non pacsé

Par **cettier**, le **05/03/2012 à 06:04**

Bonjour, rnma femme veut partir du domicile et emmené avec elle notre enfant je précise que nous sommes ni marié ni pacsé et que j'ai reconnu l'enfant et que nous vivons ensemble dans la maison dont je suis propriétaire.en a t'elle le droit et a l'inverse ai je le droit de faire de meme.

Par **cocotte1003**, le **05/03/2012 à 07:02**

Bonjour, vous n'etes ni marié, ni pacsé, il ny a donc pas de domicile conjugal chacun d'entre vous vit ou il veut et fait ce qu'il veut. Il faut impérativement saisir le JAF pour fixer la garde de votre fille, le droit de visite, la pension.... en cas de séparation, cordialement

Par **cettier**, le **05/03/2012 à 19:37**

merci pour votre reponse mais pouvez vous me dire si je peu faire de meme partir avec ma fille